

*« La Médina de Tunis » ouvrage de Jellal ABDELKAFI  
publié par les éditions Alif et les Presses du CNRS avec le concours du CDTM*

SOMMAIRE

Le prix Aga Khan Denis LESAGE ..... 2-3	- Chronologie * La Tunisie au jour le jour Novembre 1989 ..... 6-7
- «Les inquisitions, espagnole, portugaise, et italienne face à l'Islam ». Bartolomé BENNASSAR ..... 4-5	- Les sciences humaines et sociales en décembre ..... 8 * Conférences et rencontres * A l'affiche : colloques : «Les relations France- Monde-Arabe, de Napoléon à De Gaulle ». * «Elites et pouvoir politique dans le monde arabe».

## LE PRIX AGA KHAN

L'Ecole primaire Sidi El Aloui, achevée en 1986 fait partie des 11 réalisations lauréates de la session 1989 du Prix Aga Khan pour l'architecture, doté de 500 000 dollars. Le Ministre de la Culture et de l'information s'est rendu au Caire le 15 octobre dernier pour assister à la cérémonie de remise des prix.

On se souvient que d'autres réalisations tunisiennes ont déjà été primées par l'Aga Khan : la sauvegarde de Sidi Bou Saïd en 1980, la première tranche du projet Hafsia à la Médina de Tunis en 1983 et la résidence hôtelière Diar El Andalous à Sousse Nord en 1983. Mais finalement de quoi s'agit-il ?

### Le Prix Aga Khan.

Le prix Aga Khan, doté d'un comité directeur permanent d'experts et d'universitaires internationaux a été institué en 1976 et attribué pour la première fois en 1980. Ce prix fait partie des multiples activités de l'Aga Khan pour développer la réflexion sur l'architecture dans le monde musulman : séminaires internationaux, chaire pour l'architecture islamique à Harvard et au M.I.T. (Massachusetts Institute of Technology), bourses de recherches, publications et revue (MIMAR). L'objectif est de promouvoir l'excellence dans la conception de l'environnement bâti des musulmans, dans toute la diversité de leurs cultures et de leurs situations spécifiques.

Tous les trois ans, le Prix Aga Khan signale ainsi à l'attention du public une série de réalisations dans le monde musulman ou au service de la communauté musulmane (15 en 1980, 2 en 1983 et 6 en 1986), qui sont couronnées par un jury international de renom renouvelé chaque session, au terme d'un processus de sélection par étapes étalé sur plusieurs mois :

Identification par le réseau de correspondants de l'Aga Khan des oeuvres achevées ayant retenu leur attention.

Premier tri par le comité directeur de documentation sur ces réalisations retenues qui ont été demandées aux architectes et aux clients (241 réalisations retenues en 1989).

Sélection par le jury indépendant et enquête technique sur ces réalisations sélectionnées, faites par des experts envoyés sur place par l'Aga Khan (40 sélectionnés en 1989).

Sélection finale par le jury et répartition du montant des prix (11 réalisations primées en 1989).

Remise solennelle des prix dans des lieux historiques, en présence de personnalités du monde culturel - 1980 jardin Shalimar à Lahore - 1983 palais Topkapi à Istanbul - 1986 palais Badi à Marrakech - 1989 citadelle de Saladin au Caire.

### Réalisations primées en 1989 :

Restauration de la mosquée El Omar à Sidon. Liban.

Réhabilitation de la ville d'Asilah au Maroc.

Habitat financé par la Grameen Bank. Bangladesh.

Développement urbain de Citra Niaga à Samarinda. Indonésie.

Aménagement paysager du quartier diplomatique de Ryadh. Arabie Saoudite.

Résidence d'été Gürel à Cannakale. Turquie.

Ecole primaire Sidi El Aloui à Tunis. Tunisie.

Mosquée de la Corniche à Djeddah. Arabie Saoudite.

Ministère des Affaires Etrangères à Ryadh. Arabie Saoudite.

Assemblée Nationale à Dacca. Bangladesh.

Institut du Monde Arabe à Paris. France.

### Ecole Sidi El Aloui.

L'Ecole Sidi El Aloui a été édifée dans le cadre du projet de restructuration et d'embellissement du quartier Bab Souika-Halfaouine dont le maître d'ouvrage est le Ministère de l'Equipeement et de l'Habitat. Plus précisément elle constitue l'un des équipements socio-collectifs programmés en concertation avec les représentants de la population et vient remplacer l'ancienne école primaire du quartier, installée dans des conditions insalubres au palais Khaznadar place Halfaouine - affecté maintenant au Théâtre national par le Ministère des Affaires Culturelles et de l'information.

L'Ecole Sidi El Aloui, bâtie au fond du jardin Sidi El Aloui, créé dans les années 60 sur l'emprise d'un îlot d'habitation démolit du faubourg nord, s'intègre tout à fait à son environnement au point que beaucoup pensent qu'elle existe depuis des années. La typologie utilisée est celle des foundouks, avec 16 salles de classes disposées sur 2 étages

autour de 2 cours carrelées. Quant aux détails architecturaux, ils réinterprètent les motifs traditionnels - petite porte dans la grande porte monumentale, ganerías superposées, moucharabiehs, fers forgés, céramiques etc - utilisés dans le quartier, avec leur touche de la période coloniale.

Extrait de la citation du jury :

«L'Ecole Primaire de Sidi El Aloui est primée pour sa recherche de formes architecturales traditionnelles et parce qu'elle répond de façon élégante et économique aux besoins actuels de l'instruction primaire... En utilisant un terrain inoccupé, ce bâtiment s'intègre de façon remarquable au tissu urbain, en prolongeant l'axe d'un parc public... La disposition concise et ordonnée des salles de classe donne au bâtiment un volume simple discrètement souligné par l'utilisation judicieuse des décorations artisanales. En harmonie avec les vieilles maisons et les rues étroites de la Médina, cette école constitue une unité bâtie s'intégrant admirablement bien au paysage citadin et environnant».

#### **Le contexte du projet Bab Souika - Halfaouine.**

L'Ecole Sidi El Aloui fait partie d'une expérience unique pour l'architecte en Tunisie puisque tous les projets neufs définis par le plan de masse du quartier - élaboré par la Direction du Projet Bab Souika - Halfaouine du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, l'architecte conseil de la Présidence de la République et l'Association Sauvegarde de la Médina - ont été confiés à différents groupements d'architectes privés (50 architectes répartis en 15 groupements pour 15 projets) avec pour tâche de produire une architecture d'aujourd'hui respectant la tradition.

Dans ce processus complexe, l'A.S.M. a été chargée en plus de sa mission de coordination des différents projets, confiés à ces groupements d'architectes, de la conception architecturale de l'Ecole Sidi El Aloui qu'elle a confiée à l'architecte Samir Hamaïci. Ce projet a été étudié puis exécuté dans de très bonnes conditions, avec une collaboration sans défaillance de tous les intervenants. Comme toutes les oeuvres réussies, c'est la réussite d'une équipe et il faudrait citer les autres acteurs : Direction de la construction du Ministère de la Construction et de l'Habitat, chargée des études de structures et de réseaux ; Direction du Projet du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat chargé du contrôle technique sur chantier ; entreprise et notamment son chef de chantier ; Direction de l'Ecole etc.

Le prix Aga Khan prime les oeuvres et non les seuls architectes et met en exergue le rôle déterminant de l'équipe dans la réussite. Dans le cas de l'Ecole Sidi El Aloui, en effet :

Quatre «certificats de mérite» sont décernés, à l'architecte du projet, à l'A.S.M. maître de l'oeuvre, au Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, maître d'ouvrage, au Ministère de l'Éducation Nationale, client. La moitié du prix en espèces est attribuée à l'Ecole elle-même, le reste étant partagé entre l'A.S.M. et l'architecte.

Le trophée symbolique est remis à l'Ecole elle-même, pour y être exposé.

Le prix Aga Khan est un grand prix pour l'architecture en général, que ce soit par son montant, son processus de sélection ou la répartition des mérites qu'il opère. Il est donc très agréable de voir un projet tunisien primé une fois encore et l'A.S.M. cité pour la deuxième fois, ce qui est sans précédent dans les annales du Prix et confirme le rôle de pépinière de l'A.S.M. Il est aussi encourageant de voir récompenser un jeune architecte tunisien, entièrement formé en Tunisie, à l'institut Technologie d'Art, d'Architecture et d'Urbanisme.

Denis LESAGE  
Architecte-Urbaniste Conseil  
A l'Association Sauvegarde de la Médina

**ABDELKAFI, Jellal. - La Médina de Tunis, espace historique. - Paris - Tunis : CNRS, Alif, 1989. - 277 p., ill. et cartes.**

Les éditions Alif ont organisé samedi 18 novembre rue de Yougoslavie une présentation de l'ouvrage de Jellal ABDELKAFI avec la participation de l'auteur sous le haut patronage de Monsieur Mohamed CHARFI, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

«L'analyse des discours et des pratiques d'aménagement montre que la Médina de Tunis cristallise les nostalgies progressiste et culturaliste : elle fait travailler en permanence les imaginations, aussi bien celles des peintres et des écrivains que celles des architectes et des ingénieurs; elle appelle ou suscite le discours politique; elle interpelle la recherche scientifique ».

L'auteur: Jellal ABDELKAFI est docteur en urbanisme et aménagement du territoire. Successivement directeur de l'Atelier d'urbanisme de l'Association Sauvegarde de la Médina (1970-1974) et directeur du projet Tunis-Carthage (1970-1974), il exerce depuis 1977 en tant qu'expert-consultant auprès de l'UNESCO et de la Banque Mondiale. Il reçoit le prix Agha Khan d'architecture en 1983 pour son projet de réhabilitation de la Hafsia. Grâce à ses études sur les thèmes de l'urbanisme, de l'archéologie et de l'histoire, il participe actuellement aux travaux du Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe (URBAMA), associé au CNRS.

## LES INQUISITIONS ESPAGNOLE, PORTUGAISE ET ITALIENNE FACE A L'ISLAM

La création de l'Inquisition médiévale dans les années 1229-31 ne concernait en rien l'Islam. Cette instance avait seulement pour vocation de poursuivre les hérésies qui se produisaient au sein du monde chrétien et plus spécialement le Catharisme. De fait, l'inquisition médiévale n'opéra guère que dans le sud de la France, le royaume d'Aragon et d'Italie. Au XV<sup>e</sup> siècle, son activité était devenue très faible.

De même, l'Inquisition «espagnole», créée dans les années 1478-81, à la demande des Rois Catholiques, ne visait en aucune façon les musulmans. Elle avait pour cible privilégiée, et presque unique, les conversos, c'est à dire les juifs convertis au christianisme et soupçonnés de pratiquer clandestinement la religion judaïque. Il faut préciser en effet que la tolérance et la convivialité entre les croyants des 3 religions monothéistes (Judaïsme, Christianisme et Islam), qui avait été un trait remarquable de l'Espagnole médiévale et avait permis à Alphonse X «le Savant» de se dire «Empereur des 3 Religions», s'étaient dégradées au cours de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, au point que des «pogroms» antisémites graves s'étaient produits en 1391. Beaucoup de Juifs s'étaient alors convertis, dont bon nombre par peur, et ce sont leurs descendants qui étaient soupçonnés d'être de mauvais chrétiens. C'est contre eux qu'a été créée l'inquisition «moderne» en Espagne, par les bulles du Pape Sixte IV, et un demi-siècle plus tard au Portugal.

Or, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les Rois Catholiques entreprennent et réussissent la conquête du royaume musulman de Grenade qui capitule en janvier 1492. Il est vrai que, selon les clauses du traité, les musulmans du royaume peuvent rester et continuer à pratiquer leur religion, à parler leur langue, à s'habiller et à manger comme ils l'entendent. Il en était déjà ainsi pour les musulmans du royaume d'Aragon, très nombreux dans la région de Valence et dans la vallée de l'Ebre et que l'on appelait mudejars. Aucune raison, par conséquent pour les inquisiteurs de s'en prendre aux musulmans.

Mais le cardinal Cisneros ne se satisfait pas de la méthode «douce» de conversion pratiquée par le premier archevêque de Grenade Hernando de Talavera. Les brimades dont sont alors victimes les musulmans les conduisent à la révolte qui est écrasée en 1500-01. La liberté de religion est abolie : les musulmans doivent se convertir de force... ou s'exiler clandestinement. La plupart deviennent des chrétiens baptisés. Un quart de siècle plus tard, les musulmans d'Aragon connaissent le même sort. Les mudejars deviennent des morisques. En principe, il n'y a plus que des chrétiens en Espagne.

Il se passe alors avec les musulmans ce qui s'était passé avec les juifs. Beaucoup parmi eux sont restés musulmans de coeur et pratiquent secrètement leur religion. Ils

tombent donc sous le coup de l'inquisition qui poursuit les apostats, après un certain nombre d'années de semi-tolérance, pour laisser le temps à ces «nouveaux chrétiens» de devenir fermes dans leur nouvelle foi. Mais à partir des années 1540-50 et jusqu'à leur expulsion, en 1609-10, les Morisques vont devenir l'une des deux cibles les plus visées par l'inquisition espagnole. Du moins dans le cas des tribunaux établis dans des régions à forte population morisque : à eux seuls, Valence, Saragosse et Grenade vont totaliser près de 65% des condamnations prononcées contre les Morisques. En revanche, cette population était fort peu nombreuse au Portugal et en Italie et le nombre des «causes» de Morisques y est donc très faible.

Pourtant, dans certains tribunaux italiens (Sicile, Naples), espagnols (Majorque, Murcie) et au Portugal, le délit de mahometisme n'est pas rare. Faute d'y regarder de plus près, les historiens avaient cru qu'il s'agissait de morisques. Alors qu'en réalité, sous une même étiquette, se cachent à côté des morisques les représentants d'une catégorie tout à fait différente, celle que l'on appelait, dans les sources chrétiennes de cette époque, des renégats.

En effet, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, beaucoup de chrétiens étaient faits prisonniers sur mer par les corsaires barbaresques ou raziés à terre, notamment en Corse, Sardaigne, Sicile, aux Baléares et aux Canaries, en Calabre, sur la riviéra gênoise, dans le Levant espagnol, en Algarve, etc.... Les Musulmans, en règle générale, libéraient contre rançon les adultes et gardaient les enfants. Ils gardaient aussi, il est vrai, bon nombre de femmes et les hommes adultes passés maître dans une technologie telle que artillerie, charpenterie de marine, tissage de la soie, raffinage du sucre, armurerie... Dans ce cas là, ils exerçaient parfois (pas toujours) des pressions pour obtenir la conversion à l'Islam. De plus, un nombre important d'hommes jeunes de condition modeste passaient volontairement de la chrétienté à l'Islam, surtout des soldats déserteurs des présides espagnols, des marins (parmi lesquels Flammands, Hollandais, Anglais, Bretons) qui voulaient se livrer à la course sur les vaisseaux «barbaresques». D'autres motifs pouvaient inciter à la conversion : l'attrait de la religion musulmane, considérée comme plus optimiste, qui remplaçait la confession par des ablutions purificatrices, qui proposait au lieu du concept complexe de Trinité le dogme simple d'un dieu unique qui ne s'était jamais incarné ; et aussi la possibilité de connaître charnellement plusieurs femmes en toute légalité.

Ainsi, il y avait de nombreuses sortes de renégats. Certains revenaient volontairement en Chrétienté, se présentaient spontanément devant l'Inquisition et étaient absous ; d'autres, au contraire, devenus d'authentiques musulmans, étaient repris contre leur gré au cours d'expé-

ditions de course et fréquemment condamnés aux galères. Cependant, pour affaiblir l'adversaire, l'Inquisition multipliait les édits de grâce afin de provoquer le retour des renégats et il lui arrivait même de faire usage de clémence envers des renégats qui avaient été convertis lorsqu'ils étaient enfants. Nous n'avons trouvé que 6 cas de condamnation à mort entre 1540 et 1700 mais, il est vrai, des centaines de condamnations aux galères.

Ainsi, la relation entre Inquisition et Islam, loin d'être simple, fut, au contraire, multiple, diverse, changeante, au gré des conjonctures et même des cas particuliers.

Bartolomé BENNASSAR  
Professeur d'histoire à l'Université  
de Toulouse

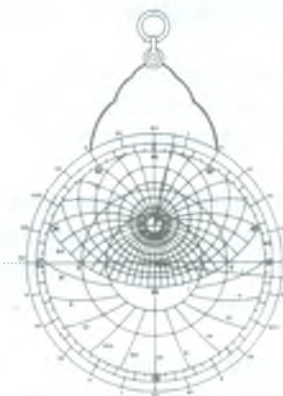


Le sanbenito. Deux variétés de la tunique infamante, en fonction des délits et des peines. Dans les cas les moins graves, les condamnés pouvaient les quitter à l'issue de la cérémonie. (Coll. part.)

Publications C.D.T.M.

## *La Tunisie au jour le jour*

Chronique des événements courants  
septembre 1988 - septembre 1989  
(Chronologie)  
Volume 1



PUBLICATION  
CDTM  
1989

## *Le Monde arabe au regard des sciences sociales*

Conférences données au  
Centre de Documentation Tunisie-Maghreb  
Volume 1



PUBLICATION  
CDTM  
1988

## CHRONOLOGIE LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR NOVEMBRE 1989

**27 octobre** : Droits de l'homme : Grève et occupation du siège de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme à Tunis par une vingtaine d'islamistes pour réclamer leur réintégration dans leur emploi depuis la loi d'amnistie.

Emploi : Les salariés payés au salaire minimal interprofessionnel garanti bénéficieront d'une indemnité spéciale non imposable d'environ 3 dinars par mois.

Culture : Le chef de l'Etat a présidé la cérémonie de la journée nationale de la culture. A cette occasion, il a honoré de l'ordre du Mérite Culturel des hommes de culture, des arts et de l'information.

**28 octobre** : Théâtre : Au centre culturel universitaire de Tunis, une pièce "Amour sans séjour" est mise en scène par Mehdi Charef.

**29 octobre** : Théâtre : Ouverture de la quatrième session des Journées théâtrales de Carthage, jusqu'au 6 novembre.

Tunisie-UMA : Regroupement en une seule union maghrébine de toutes les unions et organisations estudiantines et de la jeunesse des cinq pays du Maghreb avec comme siège Tunis.

Cinéma : Au 6ème festival du cinéma de Damas, le court métrage tunisien "L'automne de la colère" de Rachid Ferchiou a reçu le sabre de bronze.

**31 octobre** : Commémoration : L'Ecole Normale des Instituteurs de Tunis fondée en 1884 a fêté son 105ème anniversaire.

Economie : Tunisie-France : Signature d'un accord cadre de coopération entre le Conseil Régional de Tunis et le Conseil Général des Bouches du Rhône.

Justice : L'ancien ministre de l'Information Tahar Belkhoja a été condamné à 2 ans de prison avec sursis et à 43 mille dinars de dommages et intérêts pour détournement de fonds et mauvaise gestion.

**1 novembre** : Télévision : Essais de diffusion sur le canal cinq de la RAI 2.

**2 novembre** : Syndicats : Création d'une commission syndicale universitaire unifiée à l'initiative du syndicat général des professeurs et maîtres de conférence et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**3 novembre** : Amnistie : A l'occasion du 2ème anniversaire du 7 novembre, le Président Ben Ali a grâcié 1354 détenus pour une remise de peine variant entre 3 mois et 3 ans, notamment Jalloul Azzouna, Mahmoud Belhassine et Mansour Skhiri.

**4 novembre** : Politique : Un symposium international "Les transitions démocratiques dans le monde d'aujourd'hui" à l'initiative du Président Ben Ali s'est tenu à Tunis du 4 au 7 novembre, dans le cadre des festivités du 7 novembre avec la participation de personnalités tunisiennes et étrangères, notamment Michel Rocard et Bettino Craxi.

**6 novembre** : Economie : Blocage du prix du tissu à la distribution et à la production par la Fédération Nationale Textile jusqu'à la fin de l'année 89.

Economie : Ouverture d'une succursale de la banque koweïtienne Arab Corporation Bank à Tunis.

**7 novembre** : Commémoration : Inauguration des deux monuments à la mémoire des événements du 9 avril 1930 et ceux du Jellaz du 7 novembre 1911.

Célébration du 7 novembre : Deuxième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali le 7 novembre 1987. Dans son allocution, le président Ben Ali a annoncé la création d'un Conseil Supérieur du Pacte National et un Conseil Supérieur de la Communication qui élaborera un code d'honneur de la profession.

Transport : Inauguration de la deuxième ligne Nord du métro léger de Tunis reliant le centre ville à la banlieue de l'Ariana.

**8 novembre** : Environnement : Tremblements de terre dans le sud de la Tunisie.

**9 novembre** : Economie : Au cours des 9 premiers mois de 1989, les résultats du commerce extérieur font apparaître une aggravation du déficit courant qui atteint 1060 millions de dinars ce qui porte le taux de couverture à 64,9 %.

France-Tunisie : Tourisme : Signature d'une convention de jumelage et d'assistance mutuelle en matière de tourisme et d'hôtellerie entre le président de l'université d'Angers et la chaîne des hôtels Abou Nawas.

**10 novembre** : Economie : La commission d'étude de la réforme de l'administration propose des mesures pour faciliter la réalisation des projets industriels à capital risque afin d'aider les jeunes promoteurs.

Tunisie-Egypte : Création de sociétés mixtes dans le secteur touristique et textile. Organisation prochaine de foires et de semaines commerciales dans les deux pays.

**11 novembre** : Syndicats : Mouvement de grève des ouvriers boulangers pour une augmentation de salaires décidée pour 1989.

Environnement : Fête nationale de l'arbre. Démarrage des programmes régionaux de reboisement.

Enseignement : Introduction des visites commentées aux musées, monuments et sites archéologique et historique dans les programmes d'enseignement de l'histoire.

Tunisie-CEE : Visite à Tunis d'une commission européenne composée de Roland Dumas, Francesco Fernandez Ordonez et Gerard Collins pour des entretiens avec une délégation de OLP afin de faire progresser le processus de paix Proche Orient.

**13 Novembre** : Tunisie-USA : Visite de 2 jours du président Ben Ali au siège des Nations Unies à New York. Le président a prononcé un discours pour un contrat de paix et de progrès entre le Nord et le Sud devant la 44ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU. Il a notamment lancé un appel pour une conférence internationale sur le problème de la dette. Par ailleurs, Il a rencontré le président Bush et le secrétaire général de l'ONU De Cuellar. Sur le chemin du retour, le président a rencontré le président Mitterand à Paris.

Fiscalité : Institution d'une contribution à la Caisse générale de compensation visant à freiner le déficit de la caisse. Sont soumis à cette contribution les salaires supérieurs à 350 dinars, soit 1/30ème du revenu et les personnes morales et physiques exerçant une activité industrielle, commerciale et non-commerciale.

**14 novembre** : Tunisie-CEE : Economie : Signature d'un accord de coopération tuniso-belge en matière de maintenance dans le secteur des industries mécaniques et électriques portant sur un montant de 2 millions de dinars sous forme de don destiné à financer l'étude du marché de la maintenance industrielle.

**15 novembre** : Tunisie-CEE : Signature d'une convention cadre pour les modalités de financement d'entreprises conjointes appelées «facilités Cheysson» entre la Banque de développement économique de la Tunisie et la Commission européenne.

**16 novembre** : Tunisie-CEE : Textile : Décision d'augmenter les quotas d'exportation du textile tunisien vers la CEE par la Commission européenne.

**17 novembre** : Un chercheur Tunisien installé aux Etats-Unis a découvert le caractère nocif et toxique des hydrocarbures dérivés dans la mer et les océans. Il s'apprête à implanter en Tunisie une usine produisant des bactéries pour résoudre les problèmes de pollution.

Partis : Le président Ben Ali a recommandé au R.C.D. d'organiser un symposium International sur les «*transitions démocratiques*» chaque année dans le cadre de la célébration du 7 novembre.

**18 novembre** : Tunisie-France : Jumelage de l'association tunisienne des donneurs de sang du Croissant Rouge Tunisien et de la Fédération Française des donneurs de sang bénévoles.

**20 novembre** : Santé : Dans le cadre général de l'action préventive en matière de santé, inauguration par le ministre de la Santé d'un cours international sur le Sida et décision de construire une unité de culture virale du Sida à l'Institut Pasteur.

Tourisme : Accord entre le groupe Lotfi Belhassine et la Société française Nouvelles Frontières dans les domaines du transport aérien et la location de voitures.

Douanes : Saisie d'une quantité de drogue au port de La Goulette

Environnement : Le Président Ben Ali a primé le Gouvernorat de Kébili pour le développement de l'arboriculture fruitière et le Gouvernorat de Tozeur pour la campagne de reboisement. Dans l'ensemble des Gouvernorats à l'occasion de la manifestation de la fête de l'arbre, un million 270 milles arbres ont été plantés.

**23 novembre** : Tunisie RFA : Décision du Gouvernement Fédéral Allemand de convertir un prêt de 15 millions D. Marks (7,5M. Dinars) destiné à l'assainissement de la vallée de Medjerda.

**24 novembre** : Banque : Prêt d'un montant de 36,397 M. de Dollars par la Banque Africaine de Développement pour le financement du projet d'électrification rurale.

Tunisie-France : Création d'un Comité mixte tuniso-français de suivi des projets entre l'UTICA et le CNPF. Par ailleurs M. Perigot, président du CNPF a été reçu par le Président Ben Ali.

**26 novembre** : Séisme : Secousses telluriques de faible intensité dans la ville de Metlaoui.

## LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN DECEMBRE

### CONFERENCES ET RENCONTRES CDTM/CHARLES DE GAULLE

#### Mardi 5

18h15. JEAN-PAUL CHARNAY. Directeur du CERSC «Centre d'études et de recherche sur les stratégies et les conflits». Paris  
«Géopolitique et géostratégie : application au monde contemporain».

#### Mercredi 6

18h15. JEAN LACOUTURE. Journaliste et écrivain.  
«Enquête sur l'auteur : l'autobiographie d'un biographe»

### COLLOQUE «ELITES ET POUVOIR POLITIQUE DANS LE MONDE ARABE»

Ce colloque est organisé à Tunis à l'hôtel Mechtel du 4 au 11 décembre par le CERES avec la participation d'André Martel, professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence et de Jean-Paul Charnay, directeur du CERES. Université de Paris Sorbonne.

### COLLOQUE «LES RELATIONS FRANCE-MONDE ARABE, DE NAPOLEON A DE GAULLE ».

L'Association des Etudes Internationales organise ce colloque du 9 au 11 décembre avec la participation de nombreuses personnalités, dont : Léo Hamon, Khelifa Chaker, Jean Lacouture, Behi Ladgham, Georges Gorce, Mohsen Toumi, Karray Kossentini, Abdelkader Mehiri, Raouf Hamza, Sadok Belaïd, Sophie El Goulli....

### A L'AFFICHE

#### EXPOSITION

Le Club Culturel Tahar Haddad et le Service Culturel de l'Ambassade de France organisent du 16 au 27 décembre prochain l'exposition «Des artistes, un quartier, la Défense» dont le vernissage aura lieu à 17h le samedi 16 (ouvert à tous).

Parallèlement aura lieu au «Studio 87» une série de projections vidéo sur le thème «lieu, espace et création» qui intéressera les architectes, plasticiens, urbanistes, spécialistes des problèmes de l'environnement....

#### SEMINAIRE MEDITERRANEEN SUR «L'OLIVIER, ARBRE DE CIVILISATION ET SYMBOLE DE PAIX EN MEDITERRANEE»

Séminaire organisé du 21 au 23 décembre par le club UNESCO-ALECSO de Kalaa-Kebira.

#### «CONNAISSANCE DE L'EDITION FRANÇAISE»

Séminaire organisé du 4 au 5 décembre à l'hôtel Belvédère par le Service Culturel de l'Ambassade de France (contacter Michel Berthaud tél. 283 355)

#### KATEB YACINE

Ecrivain algérien d'expression française, Kateb Yacine nous a quitté en octobre. Romancier, partageant une double culture, il s'est lancé dans une expérience de théâtre populaire arabe après s'être fait connaître en 1956 avec son premier roman *Nedjma*, aujourd'hui considéré comme un classique de la littérature maghrébine.

« Surmontant un patio de maison hantée (on s'y suicida en famille avant la guerre), la villa Nedjma est entourée de résidences qui barrent la route du tramway, au bas d'un talus en pente douce, couvert d'orties; c'est un rez-de-chaussée de quatre pièces donnant sur un couloir, qui débouche d'un même côté vers un jardinet inculte et une terrasse, où l'on grimpe par un escalier vermoulu, pas plus solide qu'une échelle; les murs écaillés ont des tons d'épave, dans un épais jaillissement de verdure; au sommet du talus se dressent des marches de roc, émergeant de la broussaille que les bivouacs des vagabonds et des nomades ont tondue, calcinée, réduite à l'état de remblai, sans venir à bout des jujubiers et des cèdres penchés en arrière, coureurs éblouis à bout d'espace et de lumière en un sprint vertical, le tronc dégagé, les branches tendues vers le sol, en l'épanouissement hérissé des figues de Barbarie, de l'aubépine, de l'airelle; lointaines pourtant, les oranges tombent d'elles-mêmes au fond de ce frigidaire naturel; un vieux chat y vient boiter les cent pas, pensif et calamiteux, fixant diaboliquement une toile d'araignée suspendue à sa moustache; cet orgueil de félin donne-t-il l'illusion d'être engagé en plein maquis par les démons de la canicule? Tout le bombardement de midi, concentrant le feu, n'altère l'ombre touffue ni des irrésistibles succions, ni de son errance acharnée d'incendie en quête d'air; »

Extrait de NEDJMA, Paris Seuil, 1981, p. 65 et 66.

Bernard LECAT  
CDTM  
22, Avenue de Paris  
Tunis 1000 R.P.  
245.508

(2000 ex.) Imp. Finzi - Tunis